



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2021-347

PUBLIÉ LE 30 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée /

13-2021-11-30-00004 - Arrêté **??** portant agrément des entreprises pour le dépannage et le remorquage **??** des véhicules légers sur le réseau autoroutier non concédé et la route nationale n°2516 dans le département des Bouches-du-Rhône (4 pages)

Page 3

Direction Interdépartementale des Routes
Méditerranée

13-2021-11-30-00004

Arrêté

portant agrément des entreprises pour le
dépannage et le remorquage
des véhicules légers sur le réseau autoroutier non
concedé et la route nationale n°2516 dans le
département des Bouches-du-Rhône



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté n°
portant agrément des entreprises pour le dépannage et le remorquage
des véhicules légers sur le réseau autoroutier non concédé et la route nationale
n°2516 dans le département des Bouches-du-Rhône**

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

VU le code la route,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du Président de la république du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Christophe MIRMAND en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône,

VU l'arrêté n°13-2020-10-12-013 portant nomination à la Commission Départementale d'Agrément des Dépanneurs autorisés à intervenir sur le réseau autoroutier non concédé, pour le département des Bouches-du-Rhône et son annexe portant sur le règlement pour l'attribution des agréments,

VU le caractère autoroutier du réseau non concédé et le caractère de route express de la RN 2516,

VU l'appel à candidature publiée par la DIR Méditerranée le 31 mai 2021, portant sur un agrément pour le dépannage et le remorquage des véhicules légers, sur les autoroutes non-concédées et la route nationale RN 2516, dans le département des Bouches du Rhône.

VU l'avis de la commission départementale d'agrément des dépanneurs du 17 novembre 2021, sur l'analyse des offres reçues,

CONSIDÉRANT les offres des entreprises retenues dans la cadre de la procédure d'agrément pour le dépannage et le remorquage des véhicules légers, sur les autoroutes non-concédées et la route nationale RN 2516, dans le département des Bouches du Rhône.

SUR proposition du Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée,

ARRÊTE

Article premier : Les entreprises désignées dans l'annexe 1 du présent arrêté sont agréées pour effectuer le dépannage et le remorquage des véhicules légers, sur les autoroutes non-concédées et la route nationale RN 2516, dans le département des Bouches du Rhône, à compter du 6 décembre 2021 à 0h00.

Place Félix Baret - CS 80001 – 13282 Marseille Cedex 06 -
Téléphone : 04.84.35.40.00
www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur

Article 2 : Les agréments sont délivrés pour une durée de 5 ans pour le dépannage et le remorquage des véhicules légers.

Les modalités de résiliation, de suspension ou de retrait des agréments sont gérés par l'arrêté n° 13-2020-10-12-013 du 12 octobre 2020 portant nomination à la Commission Départementale d'Agrément des Dépanneurs et son annexe portant sur le règlement pour l'attribution des agréments.

Article 3 : Les interventions seront effectuées conformément aux cahiers des charges pour le dépannage et le remorquage des véhicules légers publiés dans le cadre de cet agrément.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 5 :

Le présent arrêté sera adressé à :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,
M. le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée,
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Bouches du Rhône,
M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Bouches du Rhône,
M. le Commandant de l'unité CRS autoroutière Provence,
M. le Directeur Régional de la DGCCRF.

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Fait à Marseille, le 30 novembre 2021

Le Préfet

Christophe MIRMAND

Annexe 1 de l'arrêté n°

Liste des entreprises agréées par secteur pour le dépannage et le et le remorquage des véhicules

Enlèvement	Secteur	Entreprise	Adresse	Responsable(s)	N° Agrément
Véhicules légers	S1	MANRIQUE	321, avenue Jean Monet 13 170 Les Pennes Mirabeau	Jean-Marc MANRIQUE	21-13-VL-S1-01
Véhicules légers	S1	LE ROVE	94, route départementale 568 13 740 Le Rove	Joëlle LA ROCCA	21-13-VL-S1-02
Véhicules légers	S1	CHATEUNEUF AUTOMOBILES	Zone de la Valampe-RN 568 13 220 Châteuneuf les Martigues	Hervé MORCILLO	21-13-VL-S1-03
Véhicules légers	S2	GIBBES/PHARO	59, chemin de Gibbes 13 014 Marseille	Haco YAGIR	21-13-VL-S2-01
Véhicules légers	S2	ASSISTANCE AIX AUTO	600, route de Marseille 13 080 Luynes	Daniel CIMELLI	21-13-VL-S2-02
Véhicules légers	S2	CARROMECA	118, chemin des Martegaux 13 013 Marseille	René SERBELLONI	21-13-VL-S2-03
Véhicules légers	S2	ODDO	91, avenue du 8 mai 1945 13 240 Septèmes les Vallons	Lucien TERMINE	21-13-VL-S2-04
Véhicules légers	S3	MARENGO	89, rue Marengo 13 006 Marseille	Julie KEVORKIAN	21-13-VL-S3-01
Véhicules légers	S3	REMORQUAGE HENRI	105 Chemin de l'Aumone Vielle13 400 Aubagne	Henri SEDE	21-13-VL-S3-02
Véhicules légers	S3	ERRICO	585, rue Saint-Pierre 13 012 Marseille	Christophe ERRICO	21-13-VL-S3-03
Véhicules légers	S3	SM AUTO	441, chemin du Merlançon 13 400 Aubagne	Pascal MATHIEU	21-13-VL-S3-04
Véhicules légers	S4	MAVEL	5, rue Camille Caire 13 080 Luynes	Jean-Luc MAVEL	21-13-VL-S4-01
Véhicules légers	S4	ASSISTANCE AIX AUTO	600, route de Marseille 13 080 Luynes	Daniel CIMELLI	21-13-VLS4-02
Véhicules légers	S4	MANRIQUE	321, avenue Jean Monet 13 170 Les Pennes Mirabeau	Jean-Marc MANRIQUE	21-13-VL-S4-03
Véhicules légers	S4	LA CALADE	2965, route d'Avignon 13 090 Aix en Provence	Alexandre DALMASSO	21-13-VL-S4-04
Véhicules légers	S5	CHATEUNEUF AUTOMOBILES	Zone de la Valampe-RN 568 13 220 Châteuneuf les Martigues	Hervé MORCILLO	21-13-VLS5-01
Véhicules légers	S5	ARAGON	1, avenue Jean Macé 13500 Martigues	Guy ARAGON	21-13-VLS5-02
Véhicules légers	S5	GARAGE DE L'AUTOROUTE	17, route de Saint Mitre ZI La Grand'Colle 13 110 Port de Bouc	Manuel KIRNIKITAS	21-13-VL-S5-03
Véhicules légers	S6	MANRIQUE	321, avenue Jean Monet 13 170 Les Pennes Mirabeau	Jean-Marc MANRIQUE	21-13-VL-S6-01
Véhicules légers	S6	LE ROVE	94, route départementale 568 13 740 Le Rove	Joëlle LA ROCCA	21-13-VL-S6-02
Véhicules légers	S6	MAVEL	5, rue Camille Caire 13 080 Luynes	Jean-Luc MAVEL	21-13-VL-S6-03

Place Félix Baret - CS 80001 – 13282 Marseille Cedex 06 -
Téléphone : 04.84.35.40.00
www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur

Véhicules légers	S6	CHATEUNEUF AUTOMOBILES	Zone de la Valampe-RN 568 13 220 Châteuneuf les Martigues	Hervé MORCILLO	21-13-VL-S6-04
Véhicules légers	S7	MANRIQUE	321, avenue Jean Monet 13 170 Les Pennes Mirabeau	Jean-Marc MANRIQUE	21-13-VL-S7-01
Véhicules légers	S7	CARROMECA	118, chemin des Martegaux 13 013 Marseille	René SERBELLONI	21-13-VL-S7-02
Véhicules légers	S7	GIBBES/PHARO	59, chemin de Gibbes 13 014 Marseille	Haco YAGIR	21-13-VL-S7-03
Véhicules légers	S8	GIBBES/PHARO	59, chemin de Gibbes 13 014 Marseille	Haco YAGIR	21-13-VL-S8-01
Véhicules légers	S8	CARROMECA	118, chemin des Martegaux 13 013 Marseille	René SERBELLONI	21-13-VL-S8-02
Véhicules légers	S8	LE ROVE	94, route départementale 568 13 740 Le Rove	Joëlle LA ROCCA	21-13-VL-S8-03
Véhicules légers	S9	CARROMECA	118, chemin des Martegaux 13 013 Marseille	René SERBELLONI	21-13-VL-S9-01
Véhicules légers	S9	GIBBES/PHARO	59, chemin de Gibbes 13 014 Marseille	Haco YAGIR	21-13-VL-S9-02
Véhicules légers	S9	ERRICO	585, rue Saint-Pierre 13 012 Marseille	Christophe ERRICO	21-13-VL-S9-03
Véhicules légers	S9	REMORQUAGE HENRI	105 Chemin de l'Aumone Vielle13 400 Aubagne	Henri SEDE	21-13-VL-S9-04
Véhicules légers	S10	ERRICO	585, rue Saint-Pierre 13 012 Marseille	Christophe ERRICO	21-13-VL S10-01
Véhicules légers	S10	CARROMECA	118, chemin des Martegaux 13 013 Marseille	René SERBELLONI	21-13-VL-S10-02
Véhicules légers	S10	REMORQUAGE HENRI	105 Chemin de l'Aumone Vielle13 400 Aubagne	Henri SEDE	21-13-VL-S10-03
Véhicules légers	S10	MARENGO	89, rue Marengo 13 006 Marseille	Julie KEVORKIAN	21-13-VL-S10-04